

(Traduction)

Bonn, le 25 septembre 1990

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note du 25 septembre 1990 au sujet de la Convention du 19 juin 1951 entre les États Parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, de l'Accord du 3 août 1959 complétant cette Convention en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne et des Accords qui s'y rapportent, dont le texte anglais se lit comme suit :

"Voir la Note de la République fédérale d'Allemagne du 25 septembre 1990"

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas, accepte le contenu de votre lettre. Par conséquent, votre lettre, cette lettre et les lettres de réponse de l'Ambassadeur du Royaume de Belgique, de l'Ambassadeur du Canada, de l'Ambassadeur de la République française, de l'Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique exprimant l'accord de leurs gouvernements constitueront un accord entre nos Gouvernements, qui entrera en vigueur, après l'accomplissement des procédures constitutionnelles requises en République fédérale d'Allemagne, lorsque l'unité de l'Allemagne sera réalisée.

Je saisis l'occasion de vous renouveler, Excellence, l'assurance de ma très haute considération.

(signé)

J. G. Van de Tas
Ambassadeur des Pays-Bas

An den Staatssekretär des Auswärtigen Amts
S.E. Herrn Hans Werner Lautenschlager
5300 Bonn 1